

Interview 16/9/2021 – Suivi - Informations de base

Accueil des journalistes Ruben Brugnola et de David Leloup ainsi que d'une équipe de la RTBF dans un des 8 bureaux occupés par la Conférence Episcopale de Belgique (rue Guimard, 1 au 4ème étage).

Pour cadrer, préciser et corriger ce qui s'est dit, nous vous formulons des informations de base.

1) Introduction: le fonctionnement de l'Eglise

L'Eglise belge se déploie au-travers d'asbl, qui fonctionnent de manière indépendante les unes par rapport aux autres. Toutes sont soumises aux différentes législations des asbl et déposent chaque année leurs comptes au Greffe ou à la Banque Nationale. Ces asbl sont des entités distinctes, avec des objets sociaux distincts. Les documents comptables sont donc transparents et accessibles à tous. Les éventuels mouvements ou transferts entre 2 asbl sont traités avec toute la rigueur requise par la législation en vigueur.

- L'asbl Archevêché de Malines Bruxelles gère les matières liées à l'Archidiocèse. C'est l'Archidiocèse qui prendra en charge le financement de la rénovation du site Rafaël, par le biais d'un crédit bancaire auprès de la BNP Paribas Fortis.
 - L'asbl Bethléem a pour but de promouvoir l'habitat social et soutient les projets d'affectation de biens des paroisses inoccupés à l'habitat social.
 - L'asbl Rafaël a transféré la propriété du site Rafaël à l'asbl Archevêché de Malines Bruxelles mais restera gestionnaire du site après sa rénovation.

Ces deux asbl sont membres de l'Eglise catholique; elles sont cependant, comme expliqué plus haut, totalement 'hermétiques', l'une par rapport à l'autre. Aucun membre de l'OA ou de l'AG de l'asbl Rafaël n'est dans l'OA ou l'AG de l'asbl 'Archevêché de Malines Bruxelles' et vice-versa.

Il n'y a donc pas de conflit d'intérêt et le transfert s'est opéré en toute légalité.

- L'asbl Poverello est une asbl nationale fondée par Jan Vermeire. Elle est cliente auprès du Service comptable de l'asbl Centre interdiocésain. Si le comptable assure l'écriture comptable, c'est bien l'Organe d'administration de l'asbl Poverello qui en endosse l'entière responsabilité.

2) Historique de Rafaël depuis 2016

Le centre Rafaël depuis 1994 offre un logement à des personnes en situation de précarité (sans papiers ou non) contre participation aux charges (eau, gaz, électricité et chauffage).

- Le 23 décembre 2016, la Commune constate que le bâtiment ne répond plus aux normes pour loger les résidents.
- Le 9 juin 2017, l'asbl Rafaël dans son CA décide de repenser le projet social, en vue de réunir les fonds nécessaires à la rénovation. L'hypothèse de vendre le bâtiment et d'acheter du logement neuf n'est pas retenue car moins performante sur le plan social: 52 appartements sociaux peuvent être aménagés in situ, contre une 20aine dans l'hypothèse de vente et d'achat. Pour poursuivre l'intuition du fondateur – qui mettait en avant la nécessité d'autonomiser les personnes aidées -, nous avons souhaité mettre l'accent sur le travail social et la collaboration avec des associations professionnelles.
- Le 28 octobre 2018, nous avons réuni tous les résidents pour les informer du chantier à venir et donc de la préalable libération des lieux nécessaire, les travaux étant devenus obligatoires.
- Suivent des courriers et/ou rencontres avec les résidents en lien avec la question du relogement:

Lettres aux résidents: 28/10/2018 - 5/1/2019 - 7/3/2019 - 16/5/2020 - 31/8/2020 - 26/10/2020 (lettre recommandée informant de l'obtention du permis d'urbanisme et si besoin était, de

l'enclenchement de la procédure de renom à partir du 1/11/2020) - 7/3/2021 - 13/3/2021 - 27/3/2021 - 29/3/2021 (deuxième lettre recommandée) - 31/3/2021 - 15/4/2021.

Rencontres, permanence sur place : sept. 2018 - 12/03/2019 - 30/12/2020 - 8/03/2021 - 12/03/2021 - 19/03/2021 - 23/03/2021 - 25/03/2021 - 31/03/2021 - 20/04/2021.

- Le 7 mars 2019, mise en place d'un plan d'aide au relogement via une permanence hebdomadaire les jeudis matins par une assistante sociale du Service social de Cureghem et une mise en contact des personnes sans-papier avec des asbl spécialisées.
- 20/9/2020 : démarrage de la task force, groupe de travail avec les autorités communales et le Syndicat des Locataires pour trouver des solutions de relogement pour les résidents. Essai collectif pour proposer des déménagements en interne en vue d'offrir un hébergement dans d'autres parties du bâtiment, moins abîmées, mais refus du plus grand nombre (dont M. Desmet qui présente les lieux dans votre reportage) et mise en place de divers dispositifs techniques d'urgence (eau – électricité) jusqu'à la fin de l'occupation, le 30 avril 2021.
- 14/10/2020 : obtention du permis d'urbanisme
- 30 avril 2021 : le renom vient à échéance. A partir du 1^{er} mai 2021, les résidents encore présents sur le site y résident sans titre ni droit.
- 23/04/2021 : transfert de propriété à titre gratuit vers l'asbl 'Archevêché de Malines-Bruxelles'. Unique motif : offrir une garantie financière pour l'obtention d'un crédit bancaire conséquent pour la réhabilitation du site. L'asbl Rafaël restera cependant gestionnaire du site.
- 13 juin 2021 : premiers déménagements vers la Maison Saint-Ghislain (location d'une 20aine de chambre pour un an). Aujourd'hui, 15 personnes, dont 13 anciens résidents de Rafaël résident à la Maison saint Ghislain. Actuellement, il reste encore des places disponibles. Ce qui prouve bien qu'aucun résident n'a été laissé sur le trottoir.

Conclusion :

Nous démentons donc formellement une quelconque mise à la porte. Nous avons entrepris un patient travail d'aide au relogement de 30 mois auprès de tous les résidents. Nous réfutons pareillement l'insinuation d'expulsion de squatteurs dans la Maison saint Ghislain. Le propriétaire avait obtenu un arrêt d'expulsion et l'a fait exécuter avant notre arrivée dans les lieux. Lors de la négociation avec le propriétaire, nos relations avec le groupe des squatteurs ont d'ailleurs toujours été franches et cordiales.

Aide au relogement : synthèse

Au 26/10/2020, il restait 55 personnes résidant sur le site de Rafaël,
- 22 d'entre elles ont été relogées grâce au travail d'accompagnement de Rafaël
- 8 ont pu trouver un logement via le CPAS,
- 25 ont trouvé un logement par leurs propres moyens.

A notre demande, le Service social de Cureghem a réalisé des permanences sociales tous les jeudis matin à Rafaël. Entre le 4/4/2019 et le 9/9/2020, 85 interventions ont été réalisées, et 57 dossiers ont été suivis.

Nous remercions la commune d'Anderlecht, son CPAS et son Service de Prévention pour leur soutien bienveillant, actif et efficace.

Après les travaux, conservation du caractère social sur le site en partenariat avec des associations professionnelles (Convivial – L'Ilôt – Les Petits Riens) et Rafaël (logements de transit), en cohérence avec le projet du Père Rahoëns, fondateur.

3) Questions particulières

- **Offre de services comptabilité de l'asbl 'Centre interdiocésain'**

Sur la base d'un contrat de service entre les parties, l'asbl Centre Interdiocésain s'engage via son service de comptables, en tant que prestataire de services et à la demande du client ("utilisateur"), à fournir une assistance payante en matière d'administration générale et de traitement des données dans le domaine de la comptabilité. Le prestataire de services ne dispose dans ce cadre en aucun cas de pouvoir décisionnel chez le client. Le OA de l'asbl cliente reste souverain.

- **Comptes de Rafaël 2017 – 2018 - 2019 :**

Les questions concernant les comptes nous ont pris au dépourvu. Après vérifications, il n'y a pas d'erreurs, contrairement à ce que j'ai exprimé lors de l'interview) ; toutes les questions ont pu trouver clarification. Je vous saurais gré de bien vouloir rectifier.

2017

Frais de restaurants : il s'agit ici des achats pour la banque alimentaire.

2018

- la rénovation du toit : puisque l'eau rentrait dans le bâtiment, il fallait absolument rénover une partie du toit ; cette rénovation s'est faite avec des dons et des revenus propres.
- Honoraires :
Les 126.000 € correspondent bien à des frais d'architecte (Atelier 229), consultance immobilière (Arcatim) et bureaux d'étude (Dewi Levêque). En effet, il s'agissait de bien étudier toutes les possibilités pour le chantier de rénovation à venir (vente – rénovation - aménagements...etc.). Voir note en annexe.
- Contributions associations professionnelles : il s'agit de la cotisation pour la banque alimentaire.

De manière générale, les revenus locatifs s'élevaient en 2018 à 256.573,36 € (Pour les 300 personnes, cela fait en moyenne 71,27 € par mois). Les coûts d'énergie (électricité, eau et chauffage), s'élèvent à 164.113 euros, auquel il faut ajouter 116.877 € de frais de réparation, soit un montant total de 281.000 € et donc un dépassement de plus de 24.000 € par rapport aux revenus locatifs.

2019

Le prêt à une personne : ce prêt a bien eu lieu mais il date de 2019, et non de 2018, comme je l'ai dit à tort à l'interview. Les deux montants étaient fort proches, d'où la confusion le jour de l'interview. Une personne avec 5 enfants reçoit un message de la banque disant qu'ils mettront la maison en vente et que la famille sera expulsée. L'asbl Rafaël emprunte la somme nécessaire et fait un contrat de prêt avec cette administratrice. Ce contrat de prêt a l'aval d'un avocat, et la somme avec intérêt est en cours de remboursement.

Conclusion :

La comptabilité est donc exacte et transparente. Nous réfutons toute insinuation d'irrégularités dans la comptabilité. Celle-ci reflète bien l'objet social de l'asbl et la fragilité financière qui y est liée. D'où l'obligation, pour l'asbl, de trouver un appui juridique plus stable pour contracter un crédit bancaire en vue de la rénovation.

Mgr Herman Cosijns
Président de l'asbl Rafaël

Bruxelles, le 20 septembre 2021